



## Syndicat des Jeunes Biologistes Médicaux

Communiqué de presse, jeudi 20 avril 2017

### « Réforme de l'internat : les jeunes biologistes en grève ! »

Le projet d'arrêté "portant organisation du troisième cycle des études médicales", présenté aux associations, syndicats et collèges représentants de spécialités a soulevé à juste titre la colère des internes. Après de longs mois de discussions et de négociations, le texte obtenu devait intégrer les demandes et modifications indispensables souhaitées par les groupes de travail constitués d'experts afin d'aboutir à une formation et une pratique médicale de qualité pour les jeunes praticiens et pour une meilleure prise en charge des patients.

Il n'en est rien ! **En biologie médicale les négociations depuis deux ans ont été balayées** avec l'introduction d'options « obligatoires » et de contingentement des internes.

Face au blocage persistant et au rejet massif des différentes spécialités, L'Inter Syndicat National des Internes (ISNI) a déposé un préavis de grève pour le mardi 18 avril 2017 de durée indéterminée.

Le SJB, en tant que syndicat représentatif de biologie médicale, adhérent au collège de spécialité de l'ISNI, soutient les internes de toutes spécialités et **a déposé un préavis de grève illimité afin de s'opposer à la maquette prévue en l'état.**

Le SJB a toujours été favorable à cette réforme mais deux points représentent un problème majeur pour la biologie médicale : la notion obligatoire de 2 stages à effectuer hors CHU au cours de l'internat ainsi que le contingentement des internes dans les différentes options prévues.

- **Concernant la notion de 2 stages obligatoires hors CHU, le SJB demande que soit abandonné l'aspect obligatoire.** En effet ce caractère obligatoire va à l'encontre de la flexibilité de choix de stage nécessaire à la bonne formation de l'interne selon son parcours professionnel et créera des blocages conséquents dans de nombreuses régions, au détriment de la formation.

- **Concernant le contingentement des internes dans les différentes options prévues, le SJB demande des garanties afin que les contingents ne soient pas réalisés par un arrêté national** mais qu'ils soient réalisés comme à l'heure actuelle en accord avec les représentants locaux d'internes et les coordinateurs du DES de biologie médicale, dans chaque région et en adéquation avec le choix d'orientation des internes et les capacités de formation.

Dans l'intérêt des patients et de la formation des jeunes praticiens, il faut que les internes soient entendus par nos tutelles comme ce fut le cas jusqu'à présent dans l'élaboration de la maquette de biologie médicale, afin d'apporter les garanties nécessaires et de mettre un terme aux inquiétudes et à la colère actuelles.

Contacts presse :

**Lionel BARRAND** – Président du SJB – [sjbiomed@gmail.com](mailto:sjbiomed@gmail.com) | 06.67.20.81.88

**Grégoire ICART** – Vice-président "pôle internes" du SJB | 06.30.03.54.19